Conseil syndical du 6 juin 2018
Compte rendu

Par suite d'une convocation en date du 24 mai 2018, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés à la mairie de Risoul le 6 juin 2018 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Max BREMOND

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	Présent	Francine DARDEN	Absente
Gérard FROMM	Pouvoir Maurice DUFOUR	Sébastien FINE	Absent
Pierre LEROY	Présent	Romain GRIZKA	Absent
Thierry BOUCHIE	Absent	Éric PEYTHIEU	Absent
Martine ALYRE	Présent	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	Présent	Valérie GARCIN EYMEOUD	Absente
Bernard LETERRIER	Présent	Dominique MOULIN	Absent
Serge LAURENS	Présent	Maxime BERARD	Absent
Max BREMOND	Présent	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			

Etaient également présente Madame Daphné KHALIFA, Directrice du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Monsieur le Président prend acte du quorum, remercie les membres présents et excuse les membres et invités qui n'ont pu être présents.

17h00, la séance est ouverte.

Validation du compte rendu de la séance du 4 avril 2017.

Le Président, Monsieur Pierre LEROY, demande à l'assemblée si il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 4 avril 2018 qui leur a été adressé et dont chacun a pris connaissance.

Aucune remarque n'étant faite, le Président met au vote.

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil syndical du 4 avril 2018.

Le Président présente le relevé de décision du bureau du 23 mai 2018

Administration générale

Délibération n°2018. 012 : Adhésion au SICTIAM

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion de la collectivité au SICTIAM, d'approuver les statuts du SICTIAM, dont un exemplaire demeurera annexé à la présente délibération, de désigner un délégué titulaire Pierre LEROY et un délégué suppléant Maurice DUFOUR afin de la représenter au sein du Comité syndical, d'autoriser le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions et plans de services nécessaires pour définir les relations à venir entre la collectivité et le SICTIAM,

POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Budget et Finances

Délibération n°2018.013 : Contribution 2018 des Communautés de communes membres au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver la répartition entre les EPCI comme suit : soit 54% de la communauté de communes du Briançonnais, 26% Guillestrois Queyras et 20 % pays des Ecrins; que les contributions, or maison de la justice et du droit, au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras pour l'année 2018 soient :

EPCI		Contribution 2018
Communauté de communes du Briançonnais	54%	66 452€
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	26%	31 996€
Communauté de communes du Pays des Ecrins	20%	24 612€
TOTAL :		123 060€

D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions, actes en lien avec cette décision.

POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Programmes et Projets

Délibération n°2018.014 : LEADER Délégation de signature à la Présidente du GAL.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de donner pouvoir à Madame Martine ALYRE, Présidente du GAL Pays du Grand Briançonnais pour l'autoriser à signer les invitations et les comptes rendus relatifs au comité de programmation. Et à signer les actes juridiques, administratif et financiers qui se rapportent aux dossiers programmés par le GAL, or dossiers concernant l'animation du programme, actes concernant le personnel, bons de commande et budgets impactant financièrement le PETR, structure porteuse, d'autoriser le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018. 015 : LEADER Délégation de validation des rapports d'instruction et des autorisations de paiements dans le logiciel OSIRIS.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de donner délégation de validation des rapports d'instruction et des autorisations de paiements dans le logiciel « OSIRIS » de gestion des aides du Programme de Développement Rural soutenues par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (F.E.A.D.E.R) aux personnes ci-dessous désignées en fonction des mesures sur la période 2014-2020 :

Mesure/sous-mesure/opérations du P.D.D.R 2014-2020	Délégation Président de la structure porteuse	Délégation à
Mesure 19 -Soutien au développement local Leader (CLLD - développement local mené par les acteurs locaux)		
19.2 Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux	Pierre LEROY	Daphné KHALIFA
19.3 Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du groupe d'action locale	Pierre LEROY	Daphné KHALIFA

D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision

POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018.016 : ENERGIE : Adhésion au TEPOS.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver la charte du Réseau Territoires à Energie positive, de solliciter le Pays SUD et le département des Hautes-Alpes, pour parrainer le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, d'adhérer au Réseau TEPOS pour l'année 2018, d'autoriser le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision et à signer toutes conventions, actes ou partenariat en lien avec ce projet

POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018. 017 : Maison de la Justice et du Droit : Convention avec les communautés de communes membres

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras assure le maintient des services publics de proximité « participation au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit » laquelle comprend la gestion du fonctionnement des locaux et l'organisation de l'accueil du public ; Qu'une convention soit faite entre les communautés de communes membres et le PETR pour définir les modalités financières avec une répartition du budget comme suit 54% de la communauté de communes du Briançonnais, 26% Guillestrois Queyras et 20 % pays des Ecrins, d'autoriser le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision et à signer toutes pièces, conventions, contrat, afférents à ce dossier.

POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Fin de la séance 18 h 15